

## Commune de COLLONGES-SOUS-SALÈVE

### CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU JEUDI 10 JUILLET 2014 COMPTE RENDU

L'an deux mil quatorze, le dix juillet à 20H30, le Conseil municipal de la commune de COLLONGES-SOUS-SALÈVE (Haute-Savoie) dûment convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Georges ETALLAZ, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 2 juillet 2014.

<u>Présents</u> : Mmes	B. ANTHOINE	C. BADO	D. BONNEFOY
J. DUTOIT	I. FILOCHE	A. GOSTELI	F. MELCHIOR-BONNET
L. MEROTTO	C. PONCINI	V. THORET	
Mrs	C. BEROUJON	J.-C. BOILLON	P. CHASSOT
H. DE MONCEAU	F. DRICOURT	G. ETALLAZ	Y. HELLEGOUARCH
T. HUMBLLOT	F. MAZIT-SCHREY	F. MEGEVAND	G. SOCQUET
P.-H. THEVENOZ	R. VICAT		

Absent(s) : C. LÉBOUCHER

Absent(s) excusé(s) : R. BORNE

B. GONDOUIN qui a donné pouvoir à B. ANTHOINE

F. UJHAZI qui a donné pouvoir à G. SOCQUET

Madame France MELCHIOR-BONNET a été désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière réunion (20.06.2014) est validé par les élus présents.

En préambule à la réunion publique, Elodie CHARVET, chargée de mission « Environnement » à la Communauté de Communes du Genevois, présente au Conseil municipal le contrat « Corridors biologiques secteur Champagne-Genevois ».

Le périmètre du contrat couvre une superficie d'environ 22.645 hectares et s'étend sur 13 communes suisses et 19 communes françaises.

Les objectifs sont de préserver le patrimoine naturel de grand intérêt.

Les fiches actions du contrat qui concernent notre commune sont :

- le prolongement du corridor biologique de la Drize en France en recréant un lit majeur pour les ruisseaux de la Clef et de la Drize à l'extrême nord du P.A.E. de la Drize sur la frontière ;
- la gestion des vieux arbres pour suivre l'évolution des insectes Grand capricorne.

Monsieur le Maire passe ensuite à l'ordre du jour de la réunion.

**TRAVAUX**

**D\_2014\_39**

**Entretien annuel de la voirie communale**  
**Marché à bons de commande**

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'une consultation a été lancée le 2 juin 2014 pour le renouvellement du marché à bons de commande relatif à l'entretien annuel de la voirie communale selon la procédure adaptée prévue à l'article 28 du Code des marchés publics.

Le marché en cours avait été signé en 2010 et se terminait le 4 juillet 2014.

Le marché à bons de commande est un contrat avec une entreprise dans lequel est détaillé un grand nombre de prix unitaire, 249 dans le marché proposé.

L'avantage d'un tel marché est de pouvoir intervenir à tout moment sur la voirie communale, dans le respect du Code des marchés publics, pour tous travaux de réparation, de remise en état, d'extension de zone d'enrobés ou de pose de petits ouvrages de voirie.

La durée du marché est d'un an renouvelable 3 fois soit 4 ans au total.

Pour cette consultation, parue dans la presse et sur le site des marchés publics des collectivités, 89 entreprises ont pris connaissance du dossier, 16 ont retiré un dossier dont 8 avec l'intention de soumissionner.

La commission d'attribution s'est réunie le 30 juin 2014 pour l'examen des offres reçues qui étaient au nombre de 2. Les offres déposées par les entreprises Colas et Bortoluzzi étaient conformes.

L'analyse des offres effectuée montre que la proposition de l'entreprise Colas est économiquement la plus intéressante et la mieux adaptée aux besoins.

Le montant annuel d'entretien étant compris entre 80.000 et 150.000 €, il revient à l'assemblée délibérante de valider le choix de l'entreprise.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et délibéré :

- RETIENT à l'unanimité l'offre de l'entreprise Colas SA ;
- ADOPTE le marché à bons de commande à passer avec cette entreprise pour une durée d'un an renouvelable 3 fois ;
- AUTORISE le Maire à signer le marché et toutes les pièces nécessaires à sa mise en place.

**D\_2014\_40**

**Vestiaires du stade de football**  
**Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux**

Monsieur le Maire rappelle que l'avant-projet définitif des vestiaires du stade de football « Paul Tapponnier » a été adopté par le Conseil municipal par délibération en date du 12 décembre 2013.

.../...

Il indique que ce dossier peut bénéficier d'un financement au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) et précise qu'une subvention de l'État ne peut être accordée pour des projets d'investissement que si l'opération n'a pas connu un commencement d'exécution avant la date à laquelle le dossier est déclaré ou réputé complet. C'est le cas pour la construction des vestiaires du stade de football, la consultation des entreprises venant d'être lancée.

Le coût des travaux (phase PRO / DCE) est de 964.547 € H.T. mission de maîtrise d'œuvre comprise.

Il propose de solliciter une subvention de l'État au titre de la D.E.T.R. pour compléter le financement de l'opération.

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

- PREND ACTE du coût des travaux (phase PRO / DCE) estimé à 964.547 € H.T. ;
- SOLLICITE une subvention de l'État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) pour ce projet ;
- CHARGE le Maire de préparer le dossier de demande de subvention.

Dans le cadre des débats sur ce point de l'ordre du jour, Monsieur BOILLON fait part à l'assemblée de l'avis formulé par certains élus sur le coût élevé de ce projet. Il insiste sur la nécessité de fixer une enveloppe à l'architecte afin de maîtriser au plus juste la dépense. Plusieurs conseillers municipaux se sont exprimés sur ce projet. Compte tenu de l'état d'avancement du dossier, Monsieur le Maire indique que la consultation par appel d'offres ouvert a été lancée et qu'après l'ouverture et l'examen des offres, le Conseil municipal se prononcera sur les marchés à passer. Si le coût total des travaux est élevé, une décision sera prise à ce moment-là.

### **Bail entre la commune et la société S.E.R.T.C.**

**D\_2014\_41**

#### Conseil juridique

Monsieur le Maire expose à l'assemblée la situation du bâtiment situé au 961 route de la Croisette construit sur un terrain communal au lieu-dit « Crêt de la Houillard ».

Une visite du bâtiment a eu lieu le 20 juin dernier.

Il précise qu'un bail commercial a été établi le 13 juin 2006 entre la commune et la Sarl S.E.R.T.C. (Société d'Exploitation de Restaurants Traditionnels et Collectifs) devant Maître Vincent PISSARD.

Cette société est en liquidation judiciaire et l'activité exercée dans les lieux n'est plus conforme au bail signé.

De ce fait, il est proposé de mandater Maître François-Philippe GARNIER, avocat à Saint-Julien-en-Genevois, pour une analyse juridique du dossier et pour conseiller et accompagner la commune dans les démarches à entreprendre.

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

.../...

- MANDATE Maître François-Philippe GARNIER, avocat, pour une analyse juridique de la situation et du bail commercial en cours et pour représenter la commune dans ce dossier ;
- AUTORISE le Maire à représenter la commune devant toute juridiction pour la défense des intérêts de la collectivité.

**Rapports annuels 2013 des services de la  
Communauté de Communes du Genevois**

Chaque année, les Établissements Publics de Coopération Intercommunale établissent un rapport pour chacun de leurs services à caractère industriel et commercial.

Monsieur le Maire présente ensuite à l'assemblée les rapports établis par la Communauté de Communes du Genevois pour les services suivants :

- assainissement ;
- assainissement non collectif ;
- eau potable ;
- déchets.

Les rapports complets sont à la disposition du public en mairie et au siège de la Communauté de Communes du Genevois.

**DIVERS**

**D\_2014\_42**

**Motion de soutien à l'Association des Maires de France**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée une motion de soutien à l'action de l'Association des Maires de France pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'État.

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance du texte complet de la motion et délibéré :

- ADOPTE la motion de soutien à l'action de l'A.M.F. ci-après par 24 voix pour et 1 abstention T. HUMBLLOT.

**Motion de soutien à l'action de l'A.M.F. pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les  
conséquences de la baisse massive des dotations de l'État**

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'État sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017 ;
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

.../...

Dans ce contexte, le bureau de l'A.M.F. a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'A.M.F., association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30 % de nos dotations. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'A.M.F. prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources.

En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'État, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de Collonges-sous-Salève rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

C'est pour toutes ces raisons que la commune de Collonges-sous-Salève soutient les demandes de l'A.M.F. :

- réexamen du plan de réduction des dotations de l'État ;
- arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense ;
- réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

### **Informations diverses et rapports des commissions**

Les rapports des travaux des diverses commissions ou syndicats sont faits par les adjoints et les délégués aux structures intercommunales.

« Scolaire – périscolaire – enfance jeunesse » : I. FILOCHE

Pour la mise en place dès la rentrée de septembre des rythmes scolaires, un comité de pilotage a été constitué. Il est composé d'élus, des 2 directeurs des écoles maternelle et élémentaire, de 2 parents d'élèves délégués, d'un représentant de la FOL et d'un agent administratif.

La prochaine réunion a été fixée au 16 septembre 2014.

Dans le cadre du partenariat avec la FOL, une personne a été embauchée pour la coordination des activités extra-scolaires et le temps de cantine.

Les agents communaux concernés par la réforme ont été rencontrés (cantine, ATSEM, agent d'entretien) ; leurs horaires de travail étant impactés.

Les travaux de rénovation des classes élémentaires ont débuté et seront terminés pour la rentrée.

Madame BLANC, enseignante en place, a été nommée directrice de l'école élémentaire en remplacement de Monsieur BOULEGUE. La rentrée des classes aura lieu le 2 septembre 2014.

Le coût estimé pour la commune des rythmes scolaires est de 70.000 € pour l'année scolaire, soit 280 €/enfant.

Un financement de l'État de 50 €/enfant est attendu et celui de la CAF de 52 €/enfant est soumis à condition.

Le programme des ateliers qui sera proposé aux enfants entre 15h30 et 16h30 est en cours d'élaboration.

Ces activités seront gratuites la 1<sup>ère</sup> année.

Les tarifs de la cantine et de la garderie seront revus en fin d'année pour une modification au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

« Communication – relations avec les associations et les commerçants » : F. MELCHIOR-BONNET

Les maquettes du futur site internet et de la nouvelle revue municipale ont été adressées aux conseillers municipaux pour information.

Dans la revue qui sortira fin septembre, un article de fond sur les rythmes scolaires est prévu.

Une demande a été formulée au Président du Fil d'Ariane pour que les concerts organisés par l'association aient dorénavant lieu dans la salle des fêtes de l'E.O.S.

La commune assurera la location du piano nécessaire.

Une étude de faisabilité pour séparer la salle des fêtes en deux est en cours.

« Syndicat Mixte du Salève » : P. CHASSOT

Les dernières réunions ont porté sur la composition des commissions.

La fête du Salève aura lieu le 7 septembre prochain.

Une carte d'ambassadeur ouvrant droit à un accès illimité à la Maison du Salève pour les élus est distribuée.

Le but est de faire venir un maximum de public pour visiter l'exposition et le bâtiment.

.../...

Le plan de circulation des engins à moteur élaboré par le Syndicat arrive à son terme. Les Maires des communes concernées devront prendre les arrêtés réglementant l'accès des véhicules à moteur prochainement.

Sur Collonges, 5 panneaux sont à installer et un à remplacer. Le coût est de l'ordre de 1.300 €.

Autres :

Madame ANTHOINE signale que plusieurs nourrices ont attiré son attention sur la vétusté des aires de jeux et la nécessité de revoir l'entretien et l'élagage des arbres à proximité. Elle n'a pas personnellement vérifié ces informations.

Monsieur CHASSOT souhaite que des précisions soient données sur l'utilisation du sursis à statuer pour certains permis de construire à venir.

La commission « Urbanisme » se réunira la semaine prochaine avec le Maire pour évoquer cette question.

**Compte rendu des délégations au Maire**

Le Maire informe l'assemblée des décisions qu'il a prises (ci-dessous) dans le cadre de ses délégations au titre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales en matière de marchés publics.

N° de l'arrêté	Date		Désignation MAPA	Ent. consultées	offres reçues	Entreprise titulaire	Montant marché en euros TTC
M.09.2014	01.07.2014	T	Mise en peinture de l'école primaire	3	3	FALDA PERE ET FILS	20 911,03 €
M.10.2014	01.07.2014	T	Fourniture et pose de stores pour l'école primaire	2	2	BB STORES	24 000,00 €

Il donne connaissance ensuite des déclarations d'intentions d'aliéner déposées en mairie par les notaires et qui ont été traitées depuis le 6 juin 2014.